

Notre Processus d'engagement :

Orcadia AM a conclu un contrat de vote par procuration à durée déterminée avec ISS, leader mondial dans le domaine. Cela ne signifie pas que nous partageons toujours les vues d'ISS. Nous sommes conscients qu'une société de vote par procuration comme ISS peut avoir des priorités divergentes et peut, par exemple, laisser prévaloir l'intérêt privé de ses actionnaires contre celui des autres parties prenantes. Néanmoins, nous pensons qu'agir conjointement a le plus souvent plus d'impact que d'agir seul, surtout compte tenu de notre taille encore limitée. Nous souhaitons opérer à travers un acteur mondial, afin de maximiser l'impact, et, ayant donc à choisir entre les deux leaders, ISS et Glass Lewis, nous avons décidé de travailler avec le premier, car il ressort de notre due diligence qu'ils accordent davantage d'attention aux considérations ESG, qui sont de la plus haute importance pour Orcadia AM. Le prix des deux offres étant le même, cela n'a pas influencé notre choix. S'il s'avère que Glass Lewis ou un autre acteur majeur – à venir – poursuit un programme plus axé sur le développement durable qu'ISS, nous sommes déterminés à changer de fournisseur.

Grâce au contrat avec ISS Orcadia AM vote aux assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nos fonds communs de placement sont investis. ISS analyse tous les éléments soumis aux assemblées générales et, sur la base de leurs critères, qui, comme indiqué, incluent des considérations ESG, indique, pour chaque point, si un vote pour ou contre le point soumis aux actionnaires apparaît opportun. En tant qu'actionnaires, les OPCVM gérés par Orcadia sont bien entendu libres de voter comme ils le souhaitent, sans être liés par le contrat avec ISS mais, par défaut, les votes d'Orcadia AM suivront la recommandation d'ISS.

Nous avons donné à ISS le mandat de voter pour nos fonds dans le cadre de son programme de vote par procuration en matière de développement durable. En ce qui concerne l'importance ESG, la politique de développement durable d'ISS vise à promouvoir le soutien aux organismes directeurs mondiaux reconnus promouvant des pratiques commerciales durables prônant la gestion de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits de l'homme.

Cette politique prendra comme cadre de référence des initiatives liées au développement durable reconnues au niveau international telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), le Pacte mondial des Nations Unies, la Global Reporting Initiative (GRI), les principes carbone, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la feuille de route CERES pour le développement durable, les principes mondiaux de Sullivan, les principes MacBride et les directives environnementales et sociales de l'Union européenne.

Chacun de ces efforts promet un environnement de reporting et de conformité juste, unifié et productif qui favorise les actions ESG positives des entreprises qui favorisent des pratiques qui présentent de nouvelles opportunités ou qui atténuent les risques financiers et de réputation associés. En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique de développement durable sont basées sur l'engagement d'ISS à créer et à préserver la valeur économique et à promouvoir les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Des informations sur ce qui guide les recommandations de vote d'ISS ainsi que sur la manière dont ISS a voté en notre nom sont disponibles pour nos clients sur demande.

